

OBJET

Envoyé en préfecture le 23/10/2024
Reçu en préfecture le 23/10/2024
Publié le
ID : 011-211103510-20241018-D2024_10_18_06-DE

Séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Éric FABRE, Patrick BONNÉRY, Francette CROS, Fabien CASSIGNAC, Georges CLAYRAC, Christiane CHORTO, Christine DAYER, Jean-Luc RAMONE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS, Mathilde VIDAL, Christian BENSEN,

Empêchés : Pascal CROUSILLAC, Pierre LABADIE,

Procurations : Pascal CROUSILLAC à Patrick BONNÉRY, Pierre LABADIE à Éric FABRE,,
Secrétaire : Christine DAYER

**Effacement BT (Tranche 1) avenue de Narbonne sur postes STADE
Dossier SYADEN n° 23-LZCO-061**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « **Effacement BT (Tranche 1) avenue de Narbonne sur postes STADE** ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

A - Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

Réseau d'électricité (ER)	236 400,00 € TTC
Travaux d'éclairage public (EP)	20 576,40 € TTC
IPCE	55 200,00 € TTC

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

B - En application du règlement d'intervention financière du SYADEN, la participation de la Commune aux frais de dossier, sont à régler en phase d'Avant-Projet (AVP) et pour un montant de **9 850,00 €** (à imputer au 65 ...)

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

Réseau d'électricité	19 700,00 € HT
<i>Participation Communale (PC), imputation comptable au 204 ... (à amortir sur 15 ans maxi.)</i>	
Travaux d'éclairage public	20 576,40 € TTC
<i>Imputation comptable au 215</i>	
IPCE	18 400,00 € HT
<i>Participation Communale (PC), imputation comptable au 204 ... (à amortir sur 15 ans maxi.)</i>	

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **10 288,20 €** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE l'avant-Projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet,

CONFIE au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet,

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont été les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance
Christine DAYER



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

